



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

↳ I.- La composition du Conseil de discipline.

Emanation de la Commission administrative paritaire (CAP), le Conseil de discipline est formé de deux collègues :

- Un représentant le personnel (des membres des organisations syndicales élus à la CAP)
- L'autre représentant les employeurs locaux (tirés au sort parmi les élus des collectivités territoriales et des établissements publics locaux désignés pour siéger à la CAP)

Le Conseil de discipline est présidé par un Magistrat de l'ordre administratif.

Le Centre Départemental de Gestion assure le secrétariat.

↳ II.- Le rôle du Conseil de discipline.

Le Conseil de discipline délibère sur le choix de la sanction proposée par l'autorité territoriale ; l'autorité territoriale doit ainsi convaincre en séance du bien-fondé, non seulement de la procédure engagée (la procédure se justifie par le comportement fautif de l'agent) mais aussi du choix de la sanction (justifié par le degré de gravité des actes).

Il est donc nécessaire que l'autorité territoriale soit présente.

↳ III.- Le déroulé de la séance.

Après vérification des règles de quorum et de parité, le Président vérifie si le droit à communication intégrale du dossier a été régulièrement exercé.

Le Président donne lecture du rapport disciplinaire de l'autorité territoriale et des observations écrites présentées par l'agent.

Chaque témoin est entendu séparément.

Les parties et leurs conseils peuvent présenter à tout moment leurs observations orales.

Le Président invite les parties à présenter d'ultimes observations avant que le Conseil ne délibère. La parole est toujours donnée à l'agent en dernier.

Le délibéré seffectue à huis clos, hors de la présence des parties, de leurs conseils et leurs témoins.

Le Président met au vote la sanction la plus sévère parmi celle exprimée lors du délibéré.

A l'issue, les parties à l'affaire sont invitées à prendre connaissance du résultat du délibéré.